



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving**  
PWGSC  
33 City Centre Drive  
Suite 480C  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5  
Bid Fax: (905) 615-2095

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada  
Ontario Region  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5

<b>Title - Sujet</b> Viande, volaille et poisson	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0125-18SK03/A	<b>Date</b> 2017-07-21
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0125-18SK03	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$TOR-031-7324
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-7-40025 (031)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-08-17</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Schmidt, Jeff	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor031
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (905)615-2058 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (905)615-2060
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 8 Wing Trenton (Yukon Galley) 75 Yukon Street - Food Services Astra Ontario K0K3W0 Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	4
2.4 LOIS APPLICABLES .....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>	<b>7</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	7
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>8</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	8
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>10</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES .....</b>	<b>10</b>
6.1 OFFRE.....	10
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	10
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	10
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	12
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	12
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	12
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	12
6.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	13
6.11 LOIS APPLICABLES .....	13
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>13</b>
6.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	13
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	13
6.3 DURÉE DU CONTRAT .....	13
6.4 PAIEMENT .....	14
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	14
6.6 ASSURANCES.....	15
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i> .....	15
<b>ANNEXE A.....</b>	<b>16</b>
ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	16

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0125-18SK03/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

<b>ANNEXE B</b> .....	<b>19</b>
BASE DE PAIEMENT .....	19
<b>ANNEXE C</b> .....	<b>20</b>
FORMULAIRE DE RAPPORT.....	20
<b>ANNEXE D</b> .....	<b>21</b>
ÉVALUATION FINANCIÈRE .....	21
<b>ANNEXE E</b> .....	<b>22</b>
ATTESTATIONS ADDITIONNELLES .....	22
<b>APPENDICE 1 DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES</b> .....	<b>23</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	23

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

Le Ministre défense national (MDN), BFC Trenton, Trenton (Ontario), souhaite obtenir la viande, poisson et volaille, au besoin selon ce qui est indiqué à l'Annexe B, lesquels produits doivent être livrés à divers endroits dans la base des Forces canadiennes Trenton et la Station des Forces canadiennes(SFC) Alert.

Les articles destinés à la SFC Alert doivent être livrés à la BFC Trenton pour la poursuite par le MDN à la SFC Alert.

La période de l'offre à commandes s'étend du 1 septembre au 30 novembre 2017.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

La partie de ce marché qui sera livrée par le Canada à Alert, NU est assujéti à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

### 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 90 jours

### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

### 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre financière (1 copie papier)

Section II: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'appendice 1, Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0125-18SK03/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Si l'appendice 1 de la partie 3, Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### **Section II: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

---

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

#### **4.1.1 Évaluation financière**

- 4.1.1.1** L'offrant doit présenter un prix pour les items 1 à 94 conformément à l'Annexe D, Évaluation, avec son offre à la clôture de l'offre à commandes.

Les items 109 à 121 sont les items additionnels et on demande aux fournisseurs d'indiquer un délai de traitement pour chaque item. Il se pourrait que d'autres articles soient achetés durant la période de l'offre à commandes;

L'offrant doit présenter un prix pour section 2, Commandes spéciales à l'annexe B, Base de paiement.

- 4.1.1.2** Le prix évalué correspond au prix calculé que l'obtient en multipliant le quantité d'usage par le prix unitaire ferme ( $A \times B = C$ ) indiqué à l'Annexe D, Évaluation pour les items 1 à 94;

- 4.1.1.3** Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix - offre

#### **4.1.2 Articles obligatoires**

Si l'offrant n'est pas en mesure de fournir un article, il est tenu de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture et d'informer l'autorité contractante de ou des articles qu'il n'est pas en mesure de fournir.

On examinera le ou les articles et on établira si on peut se les procurer d'une autre façon et les retirer de la liste.

Tout changement à la liste doit être fait par l'autorité contractante au moyen d'une modification à la demande d'offre à commandes.

### **4.2 Méthode de sélection**

- 4.2.1** Clause du *Guide des CCUA* M0069T (2007-05-25), Méthode de sélection

- 4.2.2** Le Canada entend attribuer une (1) offre à commandes à l'offrant admissible qui présente la soumission ayant le prix évalué le plus bas.

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

##### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

##### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure

---

dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

### **5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes**

#### **5.2.3.1 Attestation du contenu canadien**

5.2.3.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2014-11-27) Définition du contenu canadien

#### **5.2.3.2 Attestation du contenu canadien**

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offerants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

( ) au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'[Annexe 3.6](#) (9), Exemple 2 du *Guide des approvisionnements*.

---

## **PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **6.1 Offre**

**6.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

#### **6.2 Exigences relatives à la sécurité**

**6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **6.3.1 Conditions générales**

[2005](#) (2016-04-04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe intitulée « l'annexe C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les mois au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des mois :

- Premier mois : du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre;
- Deuxième mois : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre;
- Troisième mois : du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### **6.4 Durée de l'offre à commandes**

##### **6.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 septembre au 30 novembre 2017.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0125-18SK03/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### **6.4.2 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)**

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN) s'applique à la partie de l'offre à commandes visant les produits livrés par le Canada à Alert, au Nunavut.

#### **6.4.3 Points de livraisons**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

#### **6.5 Responsables**

##### **6.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Jeff Schmidt  
Titre : Spécialiste en approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 33, promenade City Centre, pièce 480C  
Mississauga, ON L5B 2N5

Téléphone : 905-615-2058  
Télécopieur : 905-615-2058  
Courriel : [jeff.schmidt@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:jeff.schmidt@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

##### **6.5.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

##### **6.5.3 Représentant de l'offrant**

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : le MDN, BFC Trenton.

## 6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
  - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
  - le numéro de l'offre à commandes;
  - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
  - la description et le prix unitaire de chaque article;
  - la valeur totale de la commande subséquente;
  - le point de livraison;
  - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
  - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

## 6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25,000.00\$ (taxes applicables incluses).

## 6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;

- c) les conditions générales [2005](#) (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Formulaire de rapport;
- h) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_.

## **6.10 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.10.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

### **6.10.2 Clauses du *Guide des CCUA***

Clause du Guide des CCUA A3050T (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

### **6.11 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.1 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **6.2.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.3 Durée du contrat**

#### **6.3.2 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

## 6.4 Paiement

### 6.4.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

### 6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

### 6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

### 6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## 6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les conditions suivantes doivent être respectées lors de la présentation d'une facture :
  - a) la facture doit suivre l'ordre du tableau à l'annexe B, Base de paiement, indiquant le numéro de l'article, la description, l'unité de mesure, la quantité, le prix unitaire, le prix calculé, le sous-total, la TPS/TVH et le total;
  - b) la facture doit indiquer le numéro de la commande subséquente;
  - c) la facture doit indiquer l'adresse du destinataire où les produits ont été livrés;
  - d) il faut envoyer une facture distincte pour chaque commande subséquente et point de destination;

Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé Responsables du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0125-18SK03/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2008-05-12), Assurances

## 6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

[A9062C](#) (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

[B7500C](#) (2006-06-16) Marchandises excédentaires

[B2005C](#) (2007-05-25), Poisson - estampillage de la qualité

[B3003C](#) (2007-05-25) Catégorie de viande

[D3007C](#) (2007-11-30) Inspection et estampillage

[D5311C](#) (2007-11-30) Droit d'accès et inspection de la viande

## ANNEXE A

### ÉNONCÉ DES TRAVAUX

#### 1. Besoin

Le Ministre défense national (MDN), Base Forces Canadiennes (BFC) Trenton, Trenton (Ontario), souhaite obtenir le viande, poisson et volaille, au besoin selon ce qui est indiqué à l'Annexe B, lesquels produits doivent être livrés à divers endroits dans la base des Forces canadiennes Trenton.

Tous les produits fournis doivent être conformes à la dernière édition de la spécification relative :  
Office des normes générales du Canada :

Office des normes générales du Canada GCS 32.44  
Office des normes générales du Canada GCS 32.46  
Office des normes générales du Canada GCS 32.48  
Office des normes générales du Canada GCS 32.50  
Office des normes générales du Canada GCS 32.56  
Office des normes générales du Canada GCS 32.61  
Office des normes générales du Canada GCS 32.63  
Office des normes générales du Canada GCS 32.69  
Office des normes générales du Canada GCS 32.72  
Office des normes générales du Canada GCS 32.141

#### 2. Spécifications sur la qualité des aliments du MDN

Tous les biens fournis doivent être conformes aux Spécifications sur la qualité des aliments du MDN qui se trouvent sur le site Achats et ventes ([www.achatsetventes.gc.ca](http://www.achatsetventes.gc.ca))

[Spécifications sur la qualité des aliments - Bœuf \(E6TOR-13RM06/A\)](#)  
[Spécifications sur la qualité des aliments - Agneau \(E6TOR-13RM27/A\)](#)  
[Spécifications sur la qualité des aliments - Porc \(E6TOR-13RM32/A\)](#)  
[Spécifications sur la qualité des aliments - Volaille \(E6TOR-13RM33/A\)](#)  
[Spécifications sur la qualité des aliments - Veau \(E6TOR-13RM37/A\)](#)  
[Spécifications sur la qualité des aliments - Poissons et produits de la mer \(E6TOR-13RM18/A\)](#)

#### 3. Taille des articles et Commandes en souffrance

- 3.1 Aucun écart par rapport à la taille ne sera accepté, à moins que la taille indiquée ne soit plus offerte sur le marché. Pour fournir des articles de taille différente, le fournisseur doit informer l'autorité technique et l'autorité contractante afin d'obtenir leur accord écrit.
- 3.2 Aucune commande en souffrance ne sera acceptée à moins qu'il en ait été convenu autrement à l'avance avec l'autorité projet.
- 3.3 Aucune commande minimale ne s'applique à cette offre à commandes.

#### 4. Inspection finale et acceptation ou refus des produits

- 4.1 Il incombe au responsable du site d'inspecter et d'accepter les produits au lieu de livraison. Tous les produits fournis doivent être exempts de saleté, de signe de détérioration ou d'altération et de dommage causé par des rongeurs ou des insectes.

- 4.2 Le responsable du site a le droit de refuser des produits au moment de la livraison, et le fournisseur doit emporter immédiatement tout produit inacceptable.
- 4.3 Les articles refusés après la livraison doivent être ramassés dans un délai d'un jour ouvrable suivant l'avis de refus.
- 4.4 Les produits refusés doivent être remplacés dans un délai d'un jour ouvrable suivant l'avis.
- 4.5 Si des produits cassés ou endommagés sont reçus d'un fournisseur, la livraison subséquente à la Couronne des produits de remplacement sera aux frais du fournisseur. Si, après réception d'un produit et pendant son utilisation, on détermine que le produit ne correspond pas à la description, à la norme ou aux caractéristiques précisées dans la commande, le fournisseur devra accepter de reprendre les produits défectueux à ses propres frais et de consentir un rabais sur le prix des produits défectueux utilisés, selon la gravité du défaut. Par ailleurs, la Couronne pourrait exercer un recours, tel qu'il est précisé dans les Modalités générales de TPSGC.

## **5. Préparation pour la livraison**

- 5.1 Chaque conteneur doit être rempli de manière à ce que la face visible de toutes les boîtes ou les cartons indique clairement la catégorie, la taille, le poids net ou la quantité du produit ainsi que les directives d'entreposage ou les instructions particulières.
- 5.2 Toutes les boîtes ou les cartons doivent comporter une étiquette indiquant clairement le nom et l'adresse du fournisseur.
- 5.3 Le fournisseur doit remettre un ordre de livraison pour chaque livraison.

## **6. Palettes**

- 6.1 Toutes les marchandises doivent être livrées uniquement sur des palettes autorisées (palettes orange ou bleues).
- 6.2 Il incombe au fournisseur de mettre en place un système de suivi pour s'assurer que le nombre de palettes récupérées n'excède pas le nombre de palettes livrées par son entreprise.
- 6.3 Le responsable du site doit vérifier ce registre.
- 6.4 Le fournisseur doit conserver un registre du nombre de palettes livrées et du nombre de palettes récupérées à chaque lieu de livraison. Une copie de ce registre doit être remise au responsable du site.
- 6.6 Tout désaccord concernant les quantités indiquées sur le sommaire doit être signalé par écrit au fournisseur dans les trente (30) jours suivant la dernière date de livraison du mois pour lequel il y a mécontentement.

## **7. Livraison**

- 7.1 Livraisons doivent se faire dans un délai de 24 heures suivant la réception de la demande de commande subséquente.
- 7.2 Les fournisseurs sont tenus d'accuser réception de chaque commande dans les quatre heures suivant la réception.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0125-18SK03/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

- 7.3 Les fournisseurs doivent aviser le bureau demandeur de tout article manquant dans les commandes passées dans les quatre heures suivant la réception d'une commande (au plus tard à 16 h).
- 7.4 Les livraisons doivent se faire entre 7 h 30 et 15:00 h tous les jours de livraison.
- 7.5 Les livraisons doivent être effectuées cinq jours par semaine, du lundi au vendredi.
- 7.6 Un service de livraison d'urgence doit être offert pendant les fins de semaine pour répondre aux besoins opérationnels sans qu'il y ait des modifications aux prix. Les livraisons d'urgence s'entendent de situations d'urgence nationales ou de l'aide apportée au pouvoir civil (p. ex., tempête de verglas).

#### **8. Lieux de livraison**

Les livraisons seront acheminées aux bâtiments suivants de la BFC Trenton, Ontario, K0K 3W0 :

Services alimentaires de la 8e Escadre  
75, rue Yukon  
Astra (Ontario) K0K 3W0

Mess des officiers de la 8e Escadre  
182, rue Yukon  
Astra (Ontario) K0K 3W0

SFC Alert  
30, prom. East North Star  
Astra (Ontario) K0K 3W0

Des bâtiments peuvent être ajoutés ou supprimés durant la période visée par l'offre à commandes.

## ANNEXE B

### BASE DE PAIEMENT

Les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens, incluant les coûts relatifs au carburant, les frais de livraison, destination FAB, les frais de transport et d'entreposage, ainsi que tous les coûts indirects. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, le cas échéant.

#### 1. Liste des produits

1. Les prix indiqués à l'Annexe B – Appendice 1 sont fermes pour la durée de l'offre à commandes.
2. Voir Annexe B - Appendices 1, Table 1: Liste des produits;

#### 2. Commandes spéciales

Le fournisseur offre de vendre tout autre produit disponible (excepté ceux énumérés au tableau 1 de l'annexe B) à un prix conforme à ceux de ses catalogues généraux, saisonniers et d'articles spéciaux, ou au prix courant publié moins un escompte de \_\_\_\_\_%.

Commandes spéciales peuvent être achetées pendant la durée de l'offre à commandes.

### ANNEXE B - Appendice 1

**Avis aux soumissionnaires** : Le barème des prix sera élaboré à partir du tableau des prix du soumissionnaire retenu. Il sera ensuite joint à tout offres à commandes subséquent.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0125-18SK03/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE C

### FORMULAIRE DE RAPPORT

Les données doivent être présentées tous les mois au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition de périodes :

- Premier mois : du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre;
- Deuxième mois : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre;
- Troisième mois : du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les dix (10) jours civils suivant la fin de la période de référence

No. de l'offre à commandes: W0125-18SK03						
Mois:						
Code de UNITRAK	Code d'offrant	Description d'item	Description d'emballage	Quantité	Prix ferme unitaire (KG)	Prix ferme d'emballage
<b>Totale du mois</b>						<b>\$</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0125-18SK03/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE D**

### **ÉVALUATION FINANCIÈRE**

Aux fins de l'évaluation, l'analyse du prix de la soumission sera fondée sur les prix fermes des unités et les nombres estimatifs. Les quantités sont utilisées comme lignes directrices à des fins d'évaluation seulement et ne constituent aucunement une garantie d'utilisation.

#### **ANNEXE D - Appendice 1**

Se reporter au document en pièce jointe

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0125-18SK03/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## ANNEXE E

### ATTESTATIONS ADDITIONNELLES

#### 1. Conseil d'administration

Conformément à la Partie 5 – Attestations, section 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes, les offrants doivent fournir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les offrants doivent fournir ces renseignements dans leur soumission.

Nom de l'administrateur - \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

#### 2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées, Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'une offre à commande.

Numéro d'entreprise - approvisionnement - \_\_\_\_\_

Si les fournisseurs ne possèdent pas de une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à [Données d'inscription des fournisseurs](#). Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0125-18SK03/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **APPENDICE 1 de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Annexe D - Appendice 1  
Tableau 1 - Liste des produits

Item	Code de UNITRAK	Code d'offrant	Description d'item	Description additionnelle	Description d'emballage	Description d'emballage d'offrant (si différent)	Préférence de marque	Quantité d'usage (pour 3 mois (kg/s) (UoM))	Prix unitaire ferme (KG)	Unité de mesure	Prix Calculé
1	6F009		Boulettes de boeuf, cuites	1 oz	1 X 4.54 kg			28	\$	kg	\$
2	8A008		PASTRAMI, EN TRANCHES	sous vide	1 X 4.54 kg			96	\$	kg	\$
3	8A014		Pepperoni, en tranches	15 kg par boîte	3 X 5 kg		LESTER	75	\$	kg	\$
4	8A032		Salami, en tranches	tout boeuf, 70 tranches par kg	6 X 500 g			133	\$	kg	\$
5	8B001		Dinde, poitrine, en tranches	70 tranches par kg	1 X 3 kg			373	\$	kg	\$
6	8B031		DINDE, POITRINE, CUITE	muscle en un seul morceau désossé rôti	2 X 4 Kg			162	\$	kg	\$
7	8C013		Boeuf, rôti de boeuf cuit, en tranches	52 tranches par kg	1 X 3 kg			129	\$	kg	\$
8	8C015		Boeuf salé, en tranches	52 tranches par kg	1 X 3 kg			133	\$	kg	\$
9	8C017		Boeuf, garniture à pizza		1 x 4.54 Kg			33	\$	kg	\$
10	8E002		Jambon, Forêt-Noire, en tranches	doublement fumé, 52 tranches par kg	6 X 500 g			249	\$	kg	\$
11	9A001		Boeuf, intérieur de ronde	Canada AA ou catégorie supérieure, épaisseur de gras : 1 ou 2, 6-9 kg	3 X 11 kg			628.1	\$	kg	\$
12	9A002		Boeuf, bloc d'épaule, en cubes	Canada AA, épaisseur de gras : 1, 2 ou plus	1 X 4.54 Kg			97	\$	kg	\$
13	9A003		BŒUF, CÔTE, OS EN FORME DE 7	rôti de côte ficelé (os en forme de 7), Canada AA, épaisseur de gras : 2 ou 3	2 X 11 Kg			123.3	\$	kg	\$
14	9A012		Boeuf, filet entier de la longe, Canada AA	Canada AA ou catégorie supérieure, frais, épaisseur de gras : 1, 2 ou 3, vieillissant au moins 14 jours	2 X 2 Kg			61.6	\$	kg	\$
15	9A019		Boeuf, faux-filet	désossé, ficelé, Canada AA, épaisseur de gras : 1, 2 ou plus, 3.6-4.5 kg	1 X 6 kg			85.83	\$	kg	\$
16	9A062		Boeuf, contre-filet	entier, désossé, Canada AA ou catégorie supérieure, épaisseur de gras : 1, 2 ou plus, 6-7 kg	3 X 5 kg			1070	\$	kg	\$
17	9B001		Boeuf haché, maigre	teneur en gras : de 15 à 17 %	2 X 2.27 kg			1331	\$	kg	\$
18	9C010		Burgers, congelés, façon steakhouse		24 x 168 g		Schneider	90.44	\$	kg	\$
19	9C018		Bande de boeuf Fajita crues		1 X 4.54 Kg			4.5	\$	kg	\$
20	9C023		BŒUF, BIFTECK DE CONTRE-FILET, NEW YORK	Canada AA ou catégorie supérieure, coupe du centre, désossé, épaisseur de gras : 2 ou 3, 8 oz en tranches	24 x 227 g			181	\$	kg	\$
21	9G008		Boeuf, viande de Gyros		15 X 1 KG			65.4	\$	kg	\$
22	9G056		Boeuf, bifeck Philly, sandwich, en tranches		40 X 113 g			38.6	\$	kg	\$
23	10A002		Dinde	désossées, poitrine seulement crues	2 x 3.7 Kg			137.96	\$	kg	\$
24	10A007		Dinde, catégorie Canada A	éviscéré, congelé	4 X 6 kg			1423.25	\$	kg	\$
25	10A012		DINDE, ESCALOPE VIENNOISE, PANÉE	muscle en un seul morceau crues congelés	1 x 4 kg			20	\$	kg	\$
26	10A030		Dinde, hachée		2 X 2.27 Kg			54.78	\$	kg	\$
27	10B002		POULET, PANÉ, BROCOLI ET FROMAGE		18 x 168 g			4.5	\$	kg	\$
28	10B004		Poulet, croquettes	constituées uniquement de viande de poitrine transformée	1 X 4 Kg		GALCO LOVE ME TENDER	348	\$	kg	\$
29	10B011		Poulet à la Kiev	poitrines farcies	18 X 170 g			32	\$	kg	\$
30	10B022		9 pieces Couper le poulet, panés	cuites	1 x 11.95 kg			59.8	\$	kg	\$
31	10B040		Poulet souvlaki	cru, viande blanche et brune	40 X 100 g			70.4	\$	kg	\$

32	10B088		Poulet à la florentine	poitrines farcies		18 x 198 g				4.5			\$
33	10B090		Poulet Thunder Crunch	poitrine panées uniquement de viande blanche		1 X 4 KG		THUNDER CRUNCH		115		\$	\$
34	10B119		Poulet, languettes de viande de poitrine	cuites, non panées, rôties au four, congelées		1 X 4 Kg				46		\$	\$
35	10B148		POULET, HACHÉ	cru, congelé		2 X 5 lbs				4.5		\$	\$
36	10D008		Poulet, morceaux, ailes coupées/bouts enlevés	congelés, catégorie Canada A		1 X 4,54 Kg				147.7		\$	\$
37	10D011		Poulet, pilons	congelés		1 X 5 kg				210		\$	\$
38	10D014		Poulets, quarts de poulet, congelés	éviscérés, catégorie Canada A, à frire, 1,2-1,4 kg		1 X 19 Kg				922.2		\$	\$
39	10D021		Poulet, poitrines, désossées, congelées	teneur en protéines : 17 %		24 x 168 g				1176		\$	\$
40	10D032		Poulet, cordon Bleu	poitrines farcies		18 x 198 g				110.7		\$	\$
41	10D038		Ailes de poulet entièrement cuites Zinger			2 X 2 Kg				131		\$	\$
42	10D042		Poulet, cubes, cuits	surgelation individuelle, constitués à 80 % de viande blanche et à 20 % de viande brune 3/4		1 X 4,54 Kg				135		\$	\$
43	10D079		Poulet, poitrines, désossées, sans peau, diverses grosseurs, congelées, surgélation individuelle	teneur en protéines : 17 %		1 X 4 kg				105		\$	\$
44	12A003		BACON, ENROBÉ DE SEMOULE DE MAIS	en tranches		1 x 4 kg				56		\$	\$
45	12A010		Bacon	fumé, de flanc, découenné, coupe du centre, en tranches frais		1 X 5 kg				1911		\$	\$
46	12A011		BACON, MIETTES POUR PIZZA			2 X 2,27 kg				19.3		\$	\$
47	12B003		Porc, haché	au plus 17 % de gras		1 X 5 kg				25		\$	\$
48	12B007		Porc, côtes de dos, parées	(petites côtes levées de dos), épaisseur uniforme		1 X 15 kg				304.8		\$	\$
49	12B013		Porc, rôti de longe, désossé, paré	épaisseur de gras maximale : de 6 à 10 mm, 5-6 kg		1 x 5kg				611.9		\$	\$
50	12B017		Porc, jambon frais, désossé, ficelé	viande de jarrêt enlevée		1 X 8,5 kg				69.5		\$	\$
51	12B018		Porc, filet, frais, paré	tissus enlevés		1 X 9 kg				207.22		\$	\$
52	12B021		Porc	en cubes de 25 mm, au plus 15 % de gras		1 X 5 kg				109		\$	\$
53	12C005		Porc, côtelette de filet, parée	coupe du centre, avec le filet, épaisseur de 13-15 mm		20 x 225 g				170		\$	\$
54	12C007		Porc, escalopes, panées	attendries, congelées, 168 g		1 X 5 kg				5		\$	\$
55	12C011		Porc, escalopes, non panées	attendries, gras de couverture : 6 mm, congelées		1 X 5 kg				15		\$	\$
56	12D007		Porc, souvlaki/kebab, cru	mariné		40 X 100 g				176		\$	\$
57	12D009		Porc, côtes, sandwich, désossées	portions de 3-4 oz		54 x 88.7 g				9		\$	\$
58	12D055		Porc effiloché, avec sauce BBQ	désossé		1 X 6.8 kg				49.1		\$	\$
59	12E011		Jambon, Tin End	frais		1 X 5 kg				61.4		\$	\$
60	12E027		Jambon, entier, fumé	découenné, sans le jarrêt, frais		2 X 9 kg				315.1		\$	\$
61	13A002		Gigot d'agneau désossé	Conseil des viandes spec. Cdn 1234R		6 x 1.5kg				176		\$	\$
62	13C001		Agneau, côtelette de filet	Agneau de printemps du Canada ou de la Nouvelle-Zélande, épaisseur d'au moins 13 mm et d'au plus 15 mm		1 X 5 KG				15		\$	\$
63	13C004		Agneau en dés paré	25 mm cubes		2 x 2.5 Kg				42		\$	\$
64	14A001		Veau de grain, roulé	Veau de grain, rôti de cuisseau, désossé, 5-5,7 kg		1 X 5 Kg				113.6		\$	\$
65	14A002		Veau, en dés parés	20 mm Conseil des viandes spec. CDN 1395		1 x 5 kg				70		\$	\$
66	14B002		ESCALOPES DE VEAU, PANEES	nourri aux grains, muscle en un seul morceau, attendrie		1 X 168 ea				9		\$	\$
67	14B004		Veau de grain, escalope de veau, non panée	attendrie, congelée, 125 g		40 x 115 g				27		\$	\$
68	14C004		ESCALOPES DE VEAU, ATTENDRIES	nourri aux grains, muscle en un seul morceau		40 x 125 g				17		\$	\$



100	10B032		BOULETTES DE POULET			2 x2 Kg		\$
101	10B111		POULET, AU MIEL					\$
102	10B116		Supreme de poulet					\$
103	10B152		POULET, POITRINE, POIVRON ROUGE ET FROMAGE ASIAGO					\$
104	10E002		POULET, ENTIER, CONGELÉ	éviscéré, guide de la North American Meat Processors Association producteurs n° p1100		12 X 1.93 kg		\$
105	12A007		Bacon, de dos			1 X 5 Kg		\$
106	13A004		Viande haché d'agneau	coupe longue, découenné, fumé, en tranches, sans gras		1 X 5 Kg		\$
107	14B003		Viande hachée d'agneau	muscle en un seul morceau, portion de 168 g		1 X 5 Kg		\$
108	15C003		Agletfin, frit, congelé, pané			1 X 4.54 kg		\$
109	15C037		Sole, filets, farcis avec du crabe et des pétoncles	portion de 168 gr "Seulement Trident Golden Ale Only"		32 X 140 g		\$
110	15C066		Morue, enrobé de pomme de terre			1 X 10 lb		\$
111	15D013		REQUIN, DARNE (MAHI MAHI)	portions de 4 à 6 oz		1 X 10LB		\$
112	23A028		Bison, bifteck, rib eye			24 X 227 g		\$
113	23A029		Des Bisons			1 X 4.54 KG		\$
114	23A031		Wapitis saucisse	en cubes		1 X 5 KG		\$
115	23B007		CANARD, POITRINE, CONGELÉ	muscle en un seul morceau désossé, 6 oz		32 X 184 g		\$